Activité (déconnectée) - Comportement en ligne et cyber harcèlement

TOUTES LES FICHES

par Adrien Tellier

CC BY SA

PUBLIC	PARTICIPANTS	ANIMATEURS	NIVEAU	PRÉPARATION	ACTIVITÉ

Description

Une activité pour faire comprendre aux enfants les risques liés aux messages haineux en ligne et plus largement au cyber-harcèlement, et comment se comporter face à ces situations.

Objectifs

Comportements en ligne
Cyber harcèlement

Matériel

Tableau
Masque de visage (facultatif)

Contenus utilisés

Aucun

Pré-requis

Aucun

WORKFLOW

1 Introduction

Cette activité a vocation à sensibiliser les jeunes publics aux comportements à adopter en ligne, plus précisément en ce qui concerne le cyber-harcèlement. Elle doit leur permettre de comprendre, par une mise en situation, que les comportements et les émotions ne sont pas les mêmes lorsque leurs interactions sont numériques. Elle nous invite aussi à réfléchir sur la manière dont il est possible d'agir face à la cyber-intimidation, que les enfants en soient victimes ou témoins.

Cette activité comprend trois phases :

- Un atelier déconnecté dans lequel les enfants seront mis en situation (15/20mn)
- Un dialogue à propos de ce qu'est le cyber harcèlement (10mn)
- Un débat mouvant à propos des différentes situations et comportements à adopter (20/30mn)

Conseil médiation :

Cette fiche a pour objectif de responsabiliser les utilisateur.rice.s vis-à-vis des comportements de cyber-harcèlement. Il ne s'agit ni de culpabiliser, ni de victimiser les participant.e.s. Cette activité nécessite peu de temps de préparation : vous pouvez uniquement prendre connaissance de la fiche.

Cette activité a initialement été pensée pour un public d'enfants. Vous pouvez cependant l'adapter à d'autres publics. Dans ce cas, nous vous conseillons de supprimer (ou modifier) la première partie de l'activité qui fonctionne moins bien avec des ados et adultes.

Pour vous sentir à l'aise sur le sujet du cyber-harcèlement, nous vous conseillons de vous référer à la fiche outil "Le cyber-harcèlement".

2 Atelier déconnecté

Cet atelier déconnecté est tiré d'une fiche du Centre canadien d'éducation aux médias et de littératie numérique *Habilomédias* intitulée « Introduction à la cyber intimidation : avatars et identité ». Il vise à faire comprendre aux participant.e.s que ce que l'on dit et/ou la manière dont cela est perçu est différente lorsque les interactions sont indirectes, lorsqu'un filtre –comme celui que représente l'écran d'un ordinateur- existe entre les communicant.e.s.

A tour de rôle, les participant.e.s (2 ou 3) vont venir se placer debout, devant le reste du groupe. Chaque élève se fait attribuer un mot à consonnance rigolote, qui lui servira de réponse à toutes les questions qui lui seront posées par les autres participant.e.s. L'objectif du reste du groupe sera d'essayer de le faire rire, alors que son objectif à lui sera de ne pas rire et ne pas sourire.

Exemples de questions : quel est le deuxième prénom de ta mère ? Quelle est la taille de tes chaussures ? Que sent ton gel douche ? Qu'as-tu mangé ce matin ? Qu'est-ce que tu aimes manger sur des crêpes ? Qu'est-ce que tu cries quand tu appelles ton chien ? etc.

Exemples de mots-réponses : cacahuète, orang-outang, cha-cha-cha, entourloupette, fanfreluche, hurluberlu, cucurbitacée, scrogneugneu etc.

Faire un retour. Les participant.e.s ont-ils ri ? Pourquoi la situation est-elle drôle ? Pourquoi sont-ielles mal à l'aise ? Est-ce que leur position corporelle indiquait de la gêne ?

Réitérer la même opération avec 2 ou 3 participant.e.s, qui auront cette fois le visage caché par le masque, ou par un livre, une planche ou autre qu'ielles placeront devant leur visage, de manière à ne plus voir le reste des participant.e.s. Enfin, les 2 ou 3 dernier.e.s devront répondre aux questions en écrivant le mot-réponse sur le tableau.

Effectuer un retour. Pourquoi les participant.e.s étaient-ils moins tentés de rire ? Qu'est-ce qui a changé ?

Les participant.e.s n'étaient plus en interaction directe : un filtre existait entre elleux. Les émotions ressenties n'étaient donc plus les mêmes : c'est la même chose en ligne. Vous ne verrez pas le regard de votre interlocuteur.rice, vous ne vous rendez pas compte de son stress, de son angoisse ou de sa tristesse. Cette capacité de se mettre à la place des autres et de sentir ce qu'ils ressentent s'appelle l'empathie.

3 Discussion entre l'animateur.rice et les participant.e.s

Il s'agit d'effectuer un retour sur l'atelier déconnecté.

Les participant.e.s voient-ils le lien entre ce qu'ils viennent de faire et ce que change le web dans les interactions entre les gens ?

Sur le web, on ne voit pas les gens à qui l'on parle ; on ne sait pas ce qu'ielles ressentent. Inversement, on se sent plus libre de dire des choses sur le web. On se sent moins impliqué personnellement, et l'on fait parfois preuve de moins de retenue.

Définition du cyber harcèlement

Le professeur canadien Bill Belsey en propose pour la première fois en 2003 la définition suivante :

*« La **cyber intimidation** est l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour adopter délibérément, de manière répétée et agressive un comportement à l'égard d'individus ou d'un groupe avec l'intention de provoquer des dommages à autrui. »*

Il s'agit finalement de harcèlement 2.0. L'information se diffuse très vite sur le web : à la différence du harcèlement classique, le cyber harcèlement peut vite prendre une très grande ampleur. C'est notamment ce qui en fait un phénomène très dangereux : l'individu qui en est victime peut avoir en un rien de temps l'impression que tout le monde est contre lui ; par exemple, une information le.a concernant peut être très rapidement connue de centaines voire de milliers de personnes, qui peuvent à leur tour se moquer ou se montrer virulents envers la victime.

Il peut être important de rappeler que la majorité des interactions sur le net sont positives et sont du lien social. Le cyber harcèlement n'est absolument pas un phénomène majoritaire ; néanmoins, il faut y faire attention.

Demander aux élèves de donner des exemples d'actes de cyber intimidation. **Il conviendra éventuellement de lister leurs réponses au tableau.** Ce peut être des choses comme :

- Envoyer ou relayer des messages cruels ou menaçants à quelqu'un.e
- Afficher des photos ou des commentaires qui vont embarrasser quelqu'un.e
- Créer un site Internet pour se moquer de quelqu'un.e
- Publier des insultes sur la page de quelqu'un.e
- Créer de faux comptes sur des sites de réseaux sociaux pour ridiculiser les autres
- Répandre des secrets ou des rumeurs en ligne à propos de quelqu'un.e
- Filmer quelqu'un.e sans lui dire et partager la vidéo qui en résulte sur les réseaux sociaux

4 Débat mouvant

Un débat mouvant est une activité déconnectée visant à faire réfléchir les participant.e.s à des questions que l'on souhaite aborder avec eux. Ielles vont alors se mettre en ligne, il faudra leur soumettre les affirmations suivantes. Ielles pourront avancer d'un pas s'ils sont d'accord ou reculer d'un pas s'ielles ne sont pas d'accord. Puis ielles pourront, après chaque question, débattre de leur positionnement respectif et expliquer leur point de vue.

Dans cette activité, l'animateur.rice a un rôle de médiateur.rice. Après chaque retour, ielle peut soumettre aux participant.e.s les éléments de réflexion ou les conseils

indiqués *en italique* sous les affirmations.

- **Mon ami.e est victime de cyber harcèlement. Ielle ne veut pas que j'en parle, je préfère ne pas en parler par peur d'aggraver la situation.**

Pour éviter d'aggraver les choses, vous pouvez déjà en parler en privé à la victime ; vous pouvez en parler à ses parents ou ami.e.s, ou parler en privé à l'intimidateur.rice si la situation s'y prête.

Indiquer aux participant.e.s les ressources présentées dans la catégorie « ressources pour aller plus loin » en bas de fiche, et notamment les outils d'écoute et de conseils pour victime, témoin ou même harceleur.

- **J'ai mis en ligne une vidéo de moi dansant dont mes ami.e.s se moquent. Un commentaire me blesse, je réagis en insultant son auteur.e.**

Que le fichier ait été publié par vous ou non, sachez que vous avez des droits aussi sur le web !

- Le droit à l'image, selon lequel une image/vidéo de vous ne peut être diffusée sans votre accord.
- Le droit à l'oubli numérique, article 40 de la loi informatique et libertés. Pour faire simple, ce droit consiste à permettre aux internautes de moins de 18 ans de demander la suppression d'informations les concernant.

Enfin, répondre au harceleur par les mêmes méthodes virulentes peut aggraver la situation : que vous réagissiez, que vous vous montriez blessé.e, ce peut être exactement ce qu'il veut. Dans un certain nombre de cas, si vous ne répondez pas ou si vous essayez de relativiser, vous souvenant que ce type de comportements résulte souvent d'un mal-être, votre harceleur se sentira bête et se fatiguera ! Plusieurs autres réactions sont possibles :

- Enregistrer les preuves de ces comportements
- Bloquer à ce.tte cyber harceleur.euse l'accès à vos différents profils sur les réseaux
- Signaler ces agissements au personnel pédagogique d'un établissement scolaire, à vos proches ou même à la police en cas de situation grave

- **Sur Facebook, un.e ami.e insulte un.e camarade de classe. J'aime son commentaire je suis donc complice.**

Vous pouvez avoir l'impression qu'un commentaire n'engage à rien ; néanmoins, les cyber harceleur.euse.s se nourrissent aussi du soutien qu'ielles peuvent avoir et de la popularité que ce genre de comportement peut leur conférer. S'ielle n'est pas suivi.e, le.a cyber harceleur.euse ne sera pas incité.e à continuer : attirer l'attention est souvent un leitmotiv pour s'attaquer à quelqu'un.e.

- **Le.a premie.è.r.e de la classe publie sans arrêt ses notes sur Facebook. Aujourd'hui, excédé, j'ai commenté un de ses statuts, lui écrivant qu'ielle était peut être intelligent.e mais qu'ielle n'était pas beau.elle, et que toute la classe le.a détestait.**

Comme on l’évoquait plus haut, c’est ici de la frustration, de la jalousie. Ça ne t’apporte rien, c’est peut-être « juste une blague », mais ce genre de paroles peut vraiment faire mal. Si vraiment ce comportement t’agace, pourquoi ne pas lui en toucher un mot en privé ou tout simplement faire en sorte de ne plus voir ses publications ?

Conseil médiation :

Vous pouvez enfin, si vous souhaitez aller plus loin, mettre en place une campagne de sensibilisation avec les enfants (une ou plusieurs séances), à partir de ce qui aura été dit, des expériences de chacun.e et de ce que cet atelier évoquera chez elleux.